

**Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon**

**Rapport d'observations définitives**

**LYCEE CHARLES DE GAULLE A SETE  
HERAULT**

**Exercices 2000 à 2006**

**Délibérations de la chambre : 24 juillet 2008 (observations provisoires)**

**18 décembre 2008 (observations définitives)**

**Réponses aux observations provisoires : ordonnateur le 21 novembre 2008**

**Réponses aux observations définitives : Pas de réponse de l'ordonnateur,**

**Document devenu communicable le 24 novembre 2009.**

**Rapport d'observations définitives n° 096/910  
du 1<sup>er</sup> septembre 2009**

**LYCEE CHARLES DE GAULLE A SETE (34)**

**Exercices 2000 à 2006**

1 - LE LYCEE.....	2
2 - LA SITUATION FINANCIERE DU LYCEE CHARLES DE GAULLE .....	5
3 - L'EQUIPE MOBILE D'OUVRIERS PROFESSIONNELS (EMOP).....	11
4 - LA SPECIFICITE D'UN ETABLISSEMENT HOTELIER .....	13
5 - LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL DU GRETA .....	14
6 - L'ACTIVITE DU GRETA .....	15
7 - LES DIFFICULTES DE GESTION DU GRETA .....	19
8 - LES LOCAUX DU GRETA DE SETE .....	21
9 - LES PERSONNELS DU GRETA.....	21

Aux termes de l'article L. 211-8 du code des juridictions financières « l'examen de la gestion porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant. L'opportunité de ces objectifs ne peut faire l'objet d'observations ».

La chambre régionale des comptes a examiné la gestion du Lycée Charles de Gaulle pour les exercices 2000 à 2006, y compris l'équipe mobile d'ouvriers professionnels et le GRETA.

## 1 - LE LYCEE

### 1-1 La structure pédagogique et les effectifs du lycée Charles de Gaulle

- Le lycée Charles de Gaulle a ouvert ses portes en 1992 et a connu un effectif de plus de 550 élèves avant une baisse relative.

Depuis 1999, les effectifs sont à nouveau en augmentation constante du fait de l'ouverture de nouvelles sections.

		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
2 <sup>nd</sup> cycle prof	Elèves	477	519	514	517	526	551	558
	Divisions	23	24	26	27	28	29	29

CAP 2 ans 1 <sup>ère</sup> année	23	31	33	61	61	61
2 <sup>ème</sup> année	8	20	24	26	50	52
Seconde P.	154	147	161	137	139	139
Terminale BEP	176	149	141	148	129	131
Première Pro.	79	90	86	87	94	79
Terminale Pro.	63	70	72	78	75	87
TOTAL	503	507	517	537	548	549

- Le lycée Charles de Gaulle accueille des élèves depuis la fin de la cinquième jusqu'au baccalauréat professionnel, dans des filières industrielles, notamment hôtelières, et tertiaires.

#### Les diplômes préparés au Lycée Charles de Gaulle en 2006 :

##### Les CAP :

Agent polyvalent ;  
 Cuisine ;  
 Restaurant ;  
 Ventes produits alimentaires ;  
 Ventes produits courants.

##### Les BEP :

Hôtellerie restauration option cuisine, option restaurant ;  
 Vente action marchande ;  
 Métiers de la comptabilité ;  
 Métiers de secrétariat ;  
 Bioservices option maintenance ;  
 Hygiène des locaux ;  
 Métiers de la mode et industries connexes.

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL**

Restauration option cuisine, option restaurant ;  
 Commerce ;  
 Secrétariat ;  
 Comptabilité ;  
 Hygiène environnement ;  
 Service accueil conseil.

**MENTION COMPLEMENTAIRE**

Barman.

Cette structure explique une surreprésentation des filles qui représentent en 2005-2006 59,91 % de l'effectif du Lycée Charles de Gaulle.

**1-2 Les moyens de l'établissement**

## 1-2.1 Les moyens

Nature des emplois	2001	2002	2003	2004	2005
personnels de direction	2	2	2	2	2
personnels de gestion	1	1	1	1	1
Personnels d'éducation	3,5	3,5	5	3	6
Personnels d'administration	3	3	3	3	3
personnels de santé	1	1	1	0,8	1
personnels d'enseignement	67	68	69	75	73
personnels TOS	12	12	16	12	12
personnels ouvriers	3	3	3	2	3
personnels social	1	1	1	1	1

Les effectifs d'enseignants ont logiquement suivi la courbe des effectifs d'élèves. Le nombre de postes administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé est stable et si les effectifs en gestion et administration paraissent très faibles, en fait ils ont été complétés durant la période contrôlée par des personnes en contrats aidés

Année	Lycée Professionnel	GRETA
2001	19 CES	1 CES (1mois) 2 CEC
2002	20 CES	1 CES 1CEC
2003	20 CES	1 CES
2004	19 CES	
2005	11CAE	2 CAE
2006	12 CAE 2 CAV	4 CAE 1 CAV

Il est à noter qu'à Sète ces emplois correspondent à des fonctions indispensables, notamment pour ce qui concerne la vie scolaire et le poste de secrétaire du chef de travaux. La suppression de 4,5 ETP à la rentrée 2008 est donc de nature à rendre réellement plus difficile le fonctionnement de l'établissement.

### 1-2.2 Un établissement de ce type est gourmand en heures d'enseignement

- Un historique des effectifs et dotations

CHARLES DE GAULLE		2001	2002	2003	2004	2005	2006
Heures	HP	1 008,50	1 073,50	1 087,50	1 108	1 150	1 229
Heures Sup. Année	HSA	65	61,50	79,50	84,50	74,50	78
Dotation Globale Horaire	DGH	1 073	1 135	1 167	1 192,50	1 224,50	1 207
	H/E	2,13	2,23	2,5	2,22	2,23	2,19

Les H/E (heures/élèves) sont relativement stables mais élevés. La dotation a évolué parallèlement aux effectifs.

- La taille des divisions est un indicateur important

2005-2006	Nbre d'élèves	Nbre de divisions	E/D	% d'élèves
<b>2NDE cycle générale &amp; techno yc bt</b>				
CAP en 2 ANS : 1 <sup>ère</sup> année	61	3	20.33	10.93
CAP en 2 ANS : 2 <sup>ème</sup> année	50	3	16.67	8.96
2NDE professionnelle	139	6	23.17	24.91
Terminale BEP	129	6	21.50	23.12
1 <sup>ère</sup> professionnelle	94	5	18.80	16.85
Terminale professionnelle	75	5	15.00	13.44
Mention complémentaire	10	1	10.00	1.79
<b>Total 2<sup>nd</sup> Cycle Professionnel</b>	<b>558</b>	<b>29</b>	<b>19.24</b>	<b>100</b>

Le nombre d'élèves par division est bas en sections professionnelles, ce qui est coûteux en moyens.

### 1-3 Les caractéristiques socioprofessionnelles des familles

Effectif	Effectif global	PFA % (favorisé cat.A)	PFB % (favorisé cat. B)	PMY % (cat. Moyenne)	PDF % (défavorisé)	DNR (non rens.)
2003-2004	526	7.2	10.3	29.5	53	
2004-2005	551	6.9	10	31.2	51.9	
2005-2006	558	7.2	11.1	30.8	46.6	4.3

2005-2006	TAN 5206 – PRESENTS PAR CLASSE : % PCS Défavorisées			
	Etablissement		Académie	France
	EFF	%	%	%
1 CAP2	61	49.2	47	52.2
2 CAP2	50	52	45.9	51.6
2 <sup>nde</sup> PRO	139	46	46.3	49.4
TERBEP	129	49.6	43.9	49.3
1ERPRO	94	38.3	42.3	48.1
TERPRO	75	52	43.5	48.2
Ment. Comp	10	10	34	46.1
<b>TOTAL</b>	<b>558</b>	<b>46.6</b>	<b>44.2</b>	<b>48.9</b>

Les lycées professionnels recrutent de façon importante des élèves issus des classes sociales défavorisées. C'est sans doute le fait qu'il s'agisse là de sections spécifiques, hôtellerie notamment, qui explique que ce soit un peu moins le cas au lycée Charles de Gaulle que dans la France entière. Le pourcentage est toutefois plus élevé ici que dans la Région.

#### 1-4 La taxe d'apprentissage

Les encaissements au compte 4 621 « taxe d'apprentissage », augmentent après une période de baisse :

- 2001 :	59 330 € ;
- 2002 :	47 329 € ;
- 2003 :	33 024 € ;
- 2004 :	43 572 € ;
- 2005 :	54 597 € ;

La chambre observe que les sommes collectées sont modiques alors que la structure pédagogique de l'établissement est propice à des contacts fructueux.

Il résulte de l'instruction que la taxe d'apprentissage n'est pas perçue comme un véritable enjeu de la politique du lycée Charles de Gaulle. Il n'y a pas de gestion concertée de ce dossier entre le proviseur, le chef de travaux et le gestionnaire : un courrier sous la double signature du chef de travaux et du proviseur est envoyé aux entreprises qui, en cas de versement, reçoivent également une lettre de remerciements.

En 2008, les dysfonctionnements sont avérés : au 1<sup>er</sup> juillet, aucun membre de l'équipe dirigeante n'avait songé à lancer la campagne de collecte auprès des entreprises.

## 2 - LA SITUATION FINANCIERE DU LYCEE CHARLES DE GAULLE

Le lycée Charles de Gaulle est le siège d'une agence comptable qui ne comprend que ce seul établissement. Il est également l'établissement support du GRETA de Sète et Bassin de Thau.

#### 2-1 La situation financière du lycée Charles de Gaulle stricto sensu

Les tableaux ci-après résument, pour la période 2001-2005, les flux financiers (hors virement d'équilibre de section à section), appliqués au compte principal du lycée Charles de Gaulle et à ses comptes annexes et services spéciaux :

*Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon*  
*Rapport d'observations définitives : LYCEE CHARLES DE GAULLE A SETE (34)*

En €

	DEPENSES	2 001	2002	2003	2004	2005	2006	2001-2005	2002-2005	moyenne 2001-2005	moyenne - 2005
A1	Activ.éduc. Pédago. (RE GEN)	42 397,41	36 013,18	25 996,16	21 752,16	27 867,77	23 730,62	-34,27%	-22,62%	30 805,34	-9,54%
A2	Activ.éduc. Pédago. (RE SPE)	1 552,50	181,05	-	276,34	-				401,98	
B	Viabilisation	53 283,49	62 001,55	66 843,55	70 580,83	76 099,81	66 440,73	42,82%	22,74%	65 761,85	15,72%
C	entretien	103 205,47	102 450,31	121 259,71	108 520,46	105 864,32	100 442,47	2,58%	3,33%	108 260,05	-2,21%
D	Autres Charges Générales	168 010,14	176 045,88	209 424,06	254 889,20	151 027,66	147 774,12	-10,11%	-14,21%	191 879,39	-21,29%
F	Aides et Transferts	200 803,90	192 364,39	218 364,35	228 630,24	229 173,51	239 227,73	14,13%	19,14%	213 867,28	7,16%
	<b>Total Fonctionnement</b>	<b>569 252,90</b>	<b>569 056,36</b>	<b>641 887,83</b>	<b>684 649,23</b>	<b>590 033,07</b>	<b>577 615,67</b>	<b>3,65%</b>	<b>3,69%</b>	<b>610 975,88</b>	<b>-3,43%</b>
J1	Enseignement Technique	142 460,73	147 569,07	184 657,07	170 268,07	160 558,88	151 387,85	12,70%	8,80%	161 102,76	-0,34%
J31	Projets Artist. Ou Culturel	303,14	573,09	503,97	193,49	1 654,21		445,70%	188,65%	645,58	156,24%
J6	Actions insertion profess	1 710,23	1 350,97	1 433,29	1 041,30	1 456,01	701,19	-14,86%	7,78%	1 398,36	4,12%
L1	Equipe Mobile Ouvriers Prof.	10 812,45	29 459,77	20 985,56	23 726,50	18 957,13	21 383,90	75,33%	-35,65%	20 788,28	-8,81%
N1	Fonds de la Vie Lycéenne	11,87	-	9,00	-	637,16	445,00			131,61	384,14%
N2	Actions d'Animation	846,14	-	526,00	319,56	-	3 100,00			338,34	
N3	Appariements, voyages, échanges	-	5 699,53	6 490,70	3 062,30	10 720,04	706,12		88,09%	5 194,51	106,37%
R2	Serv. Annexe héberg (hors G.S)	80 520,63	80 158,19	75 624,65	97 626,95	78 730,15	85 950,91	-2,22%	-1,78%	82 532,11	-4,61%
R4	Financements européens	-	-	-	2 060,70	13 036,26	23 124,52			3 019,39	331,75%
	<b>Total Services Spéciaux</b>	<b>236 665,19</b>	<b>264 810,62</b>	<b>290 230,24</b>	<b>298 298,87</b>	<b>285 749,84</b>	<b>286 799,49</b>	<b>20,74%</b>	<b>7,91%</b>	<b>275 150,95</b>	<b>3,85%</b>
ZD	Dépense en capital	91 341,28	25 009,38	30 472,07	5 501,15	17 528,71	10 637,65	-80,81%	-29,91%	33 970,52	-48,40%
	<b>RECETTES</b>										
70	Ventes prestations de services	-		1 750,00	3 150,00	5 600,00	5 260,00			2 625,00	113,33%
741	Subventions état	223 446,97	200 870,63	232 692,99	236 768,40	231 673,76	240 362,11	3,68%	15,33%	225 090,55	2,92%
744	Subvent. Collectivités publ.	322 815,14	322 733,67	389 249,64	349 556,61	330 373,01	321 267,49	2,34%	2,37%	342 945,61	-3,67%
748	Autres subvent. Exploitation	-	6 183,41	8 437,82	19 481,31	6 715,98	1 695,52		8,61%	8 163,70	-17,73%
75	autre produits gestion cour.	10 408,85	10 295,24	10 443,57	12 117,96	10 055,38	16 624,19	-3,40%	-2,33%	10 664,20	-5,71%
77	produits exceptionnels	1 767,81	-	72,16	-	11 142,41		530,30%		2 596,48	329,14%
	<b>total fonctionnement</b>	<b>558 438,77</b>	<b>540 082,95</b>	<b>642 646,18</b>	<b>621 074,28</b>	<b>595 560,54</b>	<b>585 209,31</b>	<b>6,65%</b>	<b>10,27%</b>	<b>591 560,54</b>	<b>0,68%</b>
J1	Enseignement Technique	146 635,86	144 095,22	184 657,07	177 460,37	150 597,79	137 704,49	2,70%	4,51%	160 689,26	-6,28%
J31	Projets Artist. Ou Culturel	303,14	573,09	503,97	193,49	1 654,21		445,70%	188,65%	645,58	156,24%
J6	Actions insertion profess	1 710,23	1 350,97	1 433,29	1 041,30	1 456,01	701,19 €	-14,86%	7,78%	1 398,36	4,12%
L1	Equipe Mobile Ouvriers Prof.	25 437,69	21 704,88	22 925,87	26 939,64	21 409,95	16 485,64	-15,83%	-1,36%	23 683,61	-9,60%
N1	Fonds de la Vie Lycéenne	27,16	-	9,00	-	637,16	445,00			134,66	373,15%
N2	Actions d'Animation	716,51	-	526,00	319,56	-	3 100,00			312,41	
N3	Appariements, voyages, échanges	-	5 699,53	6 490,70	3 062,30	10 720,04	706,12		88,09%	5 194,51	106,37%
R2	Serv. Annexe héberg (hors G.S)	82 039,13	80 915,41	82 166,86	98 198,93	80 869,41	81 228,60	-1,43%	-0,06%	84 837,95	-4,68%
R4	Financements européens	-	-	-	2 060,70	13 036,26	23 124,52			3 019,39	331,75%
	<b>Total Services Spéciaux</b>	<b>256 869,71</b>	<b>254 339,10</b>	<b>298 712,76</b>	<b>309 276,29</b>	<b>280 380,83</b>	<b>263 495,56</b>	<b>9,15%</b>	<b>10,24%</b>	<b>279 915,74</b>	<b>0,17%</b>
ZR	recettes en capital	55 991,77	4 714,52	36 135,69	67 373,23	16 438,38	13 639,17	-70,64%	248,68%	36 130,72	-54,50%

### Lycée Charles de Gaulle (compte principal)

<i>(montant net en milliers d'euros)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>1ère section : Fonctionnement</b>						
<u>Dépenses</u>						
- Service général	569 252,90	569 056,36	641 887,83	684 649,23	590 033,07	577 615,67
- Services spéciaux	236 665,19	264 810,62	290 230,24	298 298,87	285 749,84	286 799,49
<b>Total des dépenses</b>	<b>805 918,08</b>	<b>833 866,98</b>	<b>932 118,07</b>	<b>982 948,10</b>	<b>875 782,91</b>	<b>864 415,16</b>
<u>Recettes</u>						
- Service général	558 438,77	540 082,95	642 646,18	621 074,14	595 560,54	585 209,31
<i>(dont c/744 subv. collectivités pub.)</i>	322 815,14	322 733,67	389 748,16	349 556,61	330 373,01	321 267,49
- Services spéciaux	256 869,71	254 339,10	298 712,76	309 276,29	280 380,83	263 495,56
<b>Total des recettes</b>	<b>815 308,49</b>	<b>794 422,05</b>	<b>941 358,94</b>	<b>930 350,43</b>	<b>875 941,37</b>	<b>848 704,87</b>
<b>Résultat de l'exercice (F)</b>	<b>9 390,40</b>	<b>- 39 444,93</b>	<b>9 240,87</b>	<b>- 52 597,67</b>	<b>158,46</b>	<b>- 15 710,29</b>
<b>2ème section ; Investissement</b>						
Dépenses	91 341,28	25 009,38	30 472,07	5 501,15	17 528,71	10 637,65
Recettes	55 991,77	4 714,52	36 135,69	67 373,23	16 438,38	13 639,17
<b>Résultat de l'exercice (I)</b>	<b>- 35 349,51</b>	<b>- 20 294,86</b>	<b>5 663,62</b>	<b>61 872,08</b>	<b>- 1 090,33</b>	<b>3 001,52</b>
<b>Fonds de roulement</b>						
- Variation au cours de l'exercice (F+I)	<b>- 25 959,11</b>	- 59 739,79	14 904,49	9 274,41	- 931,87	- 12 708,77
- Montant en fin d'exercice	102 179,91	42 440,12	57 344,61	66 619,02	65 687,15	52 978,38
<i>(soit en nombre de jours de fonctionnement)</i>	45,64	18,32	22,15	24,40	27,00	22,06

La situation du service spécial J1, enseignement technique, a été marquée durant la période contrôlée par de légers déficits en 2002 et 2005. Interrogé sur ce point, le proviseur insiste sur la nécessité d'une plus grande ouverture de l'établissement vers l'extérieur.

On constate un résultat négatif en 2002 et 2004 pour la section de fonctionnement et en 2001, 2002 et 2005 pour la section d'investissement ; au terme de l'exercice 2005, le fonds de roulement accuse une diminution de 931,87 € : cependant il représente 27 jours de dépenses de fonctionnement contre 24 à la clôture de l'exercice 2004.

La situation financière du lycée Charles de Gaulle n'appelle donc pas de remarques particulières.

## 2-2 La situation financière du GRETA.

2-2.1 Elle s'est stabilisée à la clôture de l'exercice 2005, après une période critique en 2003 et 2004.

Le chiffre d'affaires a diminué de 7 % entre 2003 et 2004, alors que parallèlement les dépenses ont augmenté de 3,8 %.

Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon  
Rapport d'observations définitives : LYCEE CHARLES DE GAULLE A SETE (34)

en €

évolution des dépenses par chapitres							évolution				
		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001-2005	2002-2005	Moyenne 2001/2005	Moyenne-2005
H1	Frais de personnel	486 804,33	562 645,07	512 095,65	537 813,44	515 141,37	491 565,99	5,82 %	- 8,44 %	522 899,97	- 1,48 %
H2	Frais pédagogiques	34 182,83	23 122,59	30 748,02	14 413,25	10 573,32	17 285,45	- 69,07 %	- 54,27 %	22 608,00	
H3	Frais d'occupation des locaux	29 087,57	45 360,79	34 520,48	27 282,72	28 239,83	28 047,93	- 2,91 %	- 37,74 %	32 898,28	- 14,16 %
H4	Frais de déplacement	4 089,92	5 679,10	5 897,41	6 130,07	5 379,15	6 358,01	31,52 %	- 5,28 %	5 435,13	- 1,03 %
H5	Frais généraux	67 969,07	144 111,92	86 008,86	111 722,76	56 115,06	70 396,27	- 17,44 %	- 61,06 %	93 185,53	- 39,78 %
	Total Fonctionnement	622 133,71	780 919,47	669 270,42	697 362,24	615 448,73	613 653,65 €	- 1,07 %	- 21,19 %	677 026,91	- 9,10 %
K2	Financement européen	0,00		19 217,51	17 276,19	5 884,47	2 648,88			10 594,54	- 44,46 %
L82	CBEN	0,00					41 620,44				
	Total Services Spéciaux	0,00		19 217,51	17 276,19	5 884,47	44 269,32			8 475,63	- 30,57 %
ZD	dépense en capital	5 109,30	19 384,28	19 170,87		15 771,75	2 840,91	208,69 %	- 18,64 %	14 859,05	6,14 %
évolution des recettes par chapitres											
	Ventes prestations de services	703 914,39	752 225,32	600 969,89	556 956,26	667 242,62	638 129,86			653 239,72	2,14 %
	Subvent. Collectivités publ.	34 543,55	25 693,94	5 949,45			18 663,60			22 062,31	
	autre produits gestion cour.	11 788,85	13 128,12				30 489,80			12 458,48	
	produits exceptionnels	0,00									
	total fonctionnement	750 246,79	791 047,38	606 919,34	556 956,26	667 242,62	687 283,26	- 11,06 %	- 15,65 %	674 482,48	- 1,07 %
K2	Financement européen			16 244,08	18 031,05	6 955,67	2 648,88				
L82	CBEN						62 987,76				
	Total Services Spéciaux	0,00		16 244,08	18 031,05	6 955,67	65 636,64			8 246,16	- 15,65 %
ZR	recettes en capital		4 573,47	14 194,30		6 500,00			42,12 %	8 422,59	- 22,83 %

**GRETA (compte annexe)**

<i>(montant net en milliers d'euros)</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>1ère section : Fonctionnement</b>						
<u>Dépenses</u>						
- Service général	622 133,71	780 919,47	669 270,42	697 362,24	615 448,73	613 653
- Services spéciaux	0,00	0,00	19 217,51	17 276,19	5 884,47	44 269
<b>Total des dépenses</b>	<b>622 133,71</b>	<b>780 919,47</b>	<b>688 487,93</b>	<b>714 638,43</b>	<b>621 333,20</b>	<b>657 923</b>
<u>Recettes</u>						
- Service général	750 246,79	791 047,38	606 919,34	556 956,26	667 242,62	687 283
<i>(dont c/744 subv. collectivités pub.)</i>	34 543,55	25 693,94	5 949,45	0,00	0,00	
- Services spéciaux	0,00	0,00	16 244,08	18 031,05	6 955,67	65 637
<b>Total des recettes</b>	<b>750 246,79</b>	<b>791 047,38</b>	<b>623 163,42</b>	<b>574 987,31</b>	<b>674 198,29</b>	<b>752 920</b>
<b>Résultat de l'exercice (F)</b>	<b>128 113,08</b>	<b>10 127,91</b>	<b>-65 324,51</b>	<b>-139 651,12</b>	<b>52 865,09</b>	<b>94 997</b>
<b>2ème section ; Investissement</b>						
Dépenses	5 109,30	19 384,28	19 170,87	0,00	15 771,75	2 841
Recettes	0,00	4 573,47	14 194,30	0,00	6 500,00	
<b>Résultat de l'exercice (I)</b>	<b>- 5 109,30</b>	<b>- 14 810,81</b>	<b>- 4 976,57</b>	<b>0,00</b>	<b>- 9 271,75</b>	<b>- 2 841</b>
<b>Fonds de roulement</b>						
- Variation au cours de l'exercice (F+I)	<b>123 003,79</b>	- 4 682,90	- 70 301,08	- 139 651,12	43 593,34	92 156
- Montant en fin d'exercice	484 138,75	479 455,85	409 154,77	269 503,65	313 096,99	405 253
<i>(soit en nombre de jours de fonctionnement)</i>	280,15	221,03	213,94	135,76	181,41	221,75

- L'évolution du H2 (frais pédagogiques) de 2003 à 2004 s'explique par une baisse de la sous-traitance de 6 386 € à 2 289 €, des achats defournitures pédagogiques qui passent de 7 495 € à 1 597 €, par la mise en place de la formation bâtiment (4 200 € d'achat en 2003) et de formations dans les établissements membres (9 207€/1 600€) ;

- L'évolution du H3 (frais d'occupation de locaux) de 2003 à 2004 s'explique par l'arrêt de la location de bâtiments à la commune de Frontignan.

- En 2004, la baisse du chapitre 70 s'explique surtout par une baisse des formations Etat (de 190 000 à 140 000 €). Cette baisse se poursuit en 2005 (90 000 €), mais est compensée par une augmentation des formations « Région », de 221 000 € à 363 000 €, comme dans l'ensemble des GRETA.

- En 2005, la situation s'améliore et il ressort des comptes-rendus des différentes instances que le GRETA a entamé un cycle de rigueur, avec une limitation draconienne des dépenses :

❖ On constate notamment une diminution importante du chapitre H5 « frais généraux », qui passe de 111 722,76 € à 56 115,06 €

❖ Avec 515 141 €, le chapitre H1 « frais de personnel » représente à lui seul 83.7% du total des charges courantes du GRETA stricto sensu.

Corrélativement, apparaît une amélioration du taux de couverture des frais de personnel par les recettes tirées de l'activité commerciale de formation ; en effet, le chapitre H1 correspond à 77,2% du chapitre 70 en 2005 contre 96,6 % en 2004. Ce taux est toutefois élevé durant toute la période contrôlée et traduit l'importance du poids de la charge salariale dans le budget du groupement.

En 2005 et 2006, le GRETA présente à nouveau un résultat excédentaire. Toutefois le GRETA de Sète n'a jamais retrouvé le niveau de recettes de l'exercice 2002.

## 2-2.2 : L'écart entre prévisions et réalisations budgétaires :

GRETA de Sète fonctionnement		prévisions	réalisations	écart	résultat
2002	Dépenses	762 245,09	780 919,47	+ 18 674,38	+ 10 127,91
	recettes	762 245,09	791 047,38	+ 28 802,29	
2003	dépenses	696 021,00	688 487,93	- 7 533,07	- 65 324,51
	recettes	696 021,00	623 163,42	- 72 857,58	
2004	dépenses	650 000,00	714 638,43	+ 64 638,43	- 139 651,12
	recettes	650 000,00	574 987,31	- 75 012,69	
2005	dépenses	510 000,00	621 333,20	+ 111 333,20	+ 52 865,09
	recettes	510 000,00	674 198,29	+ 164 198,29	
2006	Dépense	545 000,00	660 763	+ 115 763	+ 92 157
	Recettes	545 000,00	752 920	+ 207 920	

Au GRETA de Sète, les recettes n'ont pas été au rendez-vous en 2003 et 2004 mais les autres exercices se caractérisent par un budget réaliste ; on constate même à partir de 2005, une tendance à la prudence budgétaire après les déconvenues de 2003 et 2004.

Ainsi, en 2005, avec 515 141 €, le chapitre H1 « *frais de personnel* » connaît une hausse de plus de 41,1% (+ 150 K€) par rapport aux prévisions initiales qui s'élèvent à 365 K€, mais il suit en cela les recettes qui ont augmenté cette année-là et ont dépassé de beaucoup les prévisions.

## 2-2.3 La facturation et le recouvrement au GRETA de Sète.

2-2.3.1 La comptabilité des EPLE respecte le principe de l'ordonnancement préalable, donc la notion de droits constatés : les écritures de l'agent comptable interviennent après l'émission du titre de recettes par l'ordonnateur. Aux termes de la circulaire n° 88-079 du 28 mars 1988 : « Tout ordre de recettes doit comporter les bases de liquidation de manière à permettre à l'agent comptable, au corps de contrôle et au juge des comptes de vérifier la régularité des créances à recouvrer ».

En l'absence d'état de développement des soldes pleinement renseigné, a été produite en cours d'instruction, une liste des restes à recouvrer au 31 janvier 2008 concernant les exercices 1998 à 2006, soit un total de 67 607,18 €. Cette somme n'est proportionnellement pas considérable au regard du chiffre d'affaires du GRETA et est pour beaucoup composée de créances modestes.

2-2.3.2 Il résulte toutefois de l'instruction qu'au GRETA de Sète, les procédures sont perfectibles et qu'une meilleure collaboration entre ordonnateur et comptable permettrait d'améliorer le circuit des informations et des documents et d'éviter les redondances :

- La notion de recette de même nature étant assez vague, les ordres de recettes collectifs sont élaborés par types de financeurs (Etat, Région, Privé, Individuel payant). Leur suivi serait plus aisé si les titres de recettes étaient émis par convention ou par contrat.
- Il est arrivé que les débiteurs ne soient pas identifiés correctement, ne permettant ni recouvrement ni poursuite dans les délais réglementaires.
- Le logiciel de gestion GFC ne comporte pas de passerelle entre la partie financière (émission des mandats et titres de recettes) et la partie comptable (comptes). Il est donc impossible au logiciel d'éditer une liste des recettes en attente. Cette liste tenue à part pourrait faire l'objet d'un traitement périodique et quasi-automatique.

- Sur la période contrôlée, il n'y a eu aucune poursuite. Les relances sont majoritairement des relances téléphoniques.
- Les annulations et réductions de titres sont marginales et il n'y pas eu d'admissions en non-valeur durant la période contrôlée.

La chambre insiste sur la nécessité, pour que la situation financière du GRETA retrace le plus fidèlement possible la réalité, d'un suivi rigoureux du recouvrement et de ne pas maintenir au compte du GRETA un actif fictif, ce qui suppose de procéder aux indispensables admissions en non-valeur.

#### 2-2.4 L'absence de compte spécial pour l'activité Bilan

Le décret du 2 octobre 1992 relatif aux bilans de compétences précise que les prestations de bilan sont à mettre en place dans le cadre de « structures identifiées exclusivement destinées à la réalisation des bilans de compétences et d'actions d'évaluation ou d'orientation en matière professionnelle » et que ces activités sont à suivre « en comptabilité de façon distincte ».

La circulaire n°93-284 du 28 septembre 1993 précise que « ainsi doivent être créés ou développés des dispositifs de bilan de l'Education Nationale adaptés avec un lieu identifié, un responsable fonctionnel (un chef d'établissement ou un directeur de CIO), une équipe pérenne et un suivi financier et budgétaire spécifique. La gestion s'effectue nécessairement dans le cadre de la formation continue au moyen d'un service spécial pour l'EPL, support du GRETA ».

La chambre observe que jusqu'en 2006, ces textes n'étaient pas appliqués, la comptabilité du centre de bilans n'étant pas distinguée sous un compte spécial ; une telle présentation était en outre un obstacle à une information complète des instances délibérantes. Elle prend acte de ce que depuis lors a été mis en place un compte spécial L82 au sein du GRETA.

#### 2-2.5 Le fonds académique de mutualisation (FAM)

L'établissement a reçu, sur la période de 2001 à 2006, une subvention d'équipement de 6 500 €, et une avance de trésorerie de 130 000 €, remboursée à ce jour.

L'établissement, à jour de ses cotisations, a versé durant le même temps 143 320 € au FAM.

### 3 - L'EQUIPE MOBILE D'OUVRIERS PROFESSIONNELS (EMOP)

**3-1** Les EMOP étaient des services communs à plusieurs établissements implantés dans l'un deux. Le chef d'établissement supportait la responsabilité des locaux, des personnels et des crédits mis à disposition de l'EMOP. Le gestionnaire comptable gérait directement les personnels, assurait la coordination avec les établissements clients et la comptabilité. L'EMOP était un groupement de services dont les opérations comptables étaient enregistrées sur un compte spécial. Elle devait s'autofinancer.

Les EMOP ont maintenant disparu, devenues dans le cadre de la décentralisation des lycées en Languedoc-Roussillon, des « équipes régionales d'interventions techniques », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**3-2** L'EMOP « revêtements et finitions » du lycée Charles de Gaulle fut mise en place le 1<sup>er</sup> septembre 1992. Elle intervenait sur 18 établissements et était composée d'un maître ouvrier et de deux ouvriers professionnels

*Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon*  
*Rapport d'observations définitives : LYCEE CHARLES DE GAULLE A SETE (34)*

L'activité de l'EMOP durant la période contrôlée :

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'O.P.	1 M.O. 1 O.P.P.  1 O.P.	1 M.O. 1 O.P.P.  1 O.P.	1 M.O. 1 O.P.P. 50% (sept.) 1 O.P. 1 contractuel	1 M.O. 1 O.P.P. 50%  1 O.P. 1 contractuel	1 M.O. 1 O.P.P. 50%  1 O.P. 1 contractuel	1 M.O. 1 O.P.P. 50 %  1 O.P. 1 contractuel	1 M.O. 1 O.P.P. 50 %  1 O.P. 1 contractuel (janv. à août)
Nombre de jours et Demi-journées facturés : 100 F/j – 15,24 €/jour 60 F/demi-j – 9,15 €/demi-j	359 j + 24 demi-j	502 j + 3 demi-j	540 j + 25 demi-j	421 j + 7 demi-j	439 j + 67 demi-j	448 j  journée à 18€	375 j
Nombre de jours D'intervention dans L'établissement support	39 j	155 j	144 j + 2 demi-j	103 j	99 j + 31 demi-j	40 j	51 j
Recettes de l'exercice	5 174,12 €	23 754,96 €	25 437,69 €	21 704,88 €	22 925,87 €	26 939,64 €	21 409,5 €
Dépenses de fonctionnement	3 224,92 €	19 954,13 €	10 812,45 €	29 459,77 €	20 95,56 €	23 726,50 €	18 957,13 €
Dépenses d'investissement	1 104,72 €	-	-	14 000,14 €	-	4 595,56 €	-
Réserves EMOP au 31/12	15 730,11 €	19 530,93 €	34 156,17 €	12 401,14 €	14341,45 €	12 959,03 €	15 411,85 €

Les documents fournis ainsi que les factures émises indiquent un nombre de jours de travail de 125 jours par ouvrier.

- Le montant des vacances, soit une journée de travail, était de 18 €.

Il résulte de l'instruction que par délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2003, le conseil d'administration du lycée a approuvé une hausse des tarifs de l'EMOP de 15,40 à 20 € par jour et par ouvrier. Or cette délibération n'a manifestement jamais été mise en œuvre et c'est un tarif de 18 € qui fut appliqué, ce qui atteste d'une gestion approximative.

La chambre observe que jamais durant la période contrôlée n'a été menée une réflexion sur les coûts d'intervention de l'EMOP et, à partir de là, les prix à pratiquer : la délibération susvisée se contente d'évoquer des prix supérieurs ailleurs. Pourtant, une comptabilité analytique aurait été particulièrement aisée à mettre en place compte tenu de l'objet de l'analyse : des prestations simples, un petit nombre d'intervenants, des coûts facilement identifiables.

- Il résulte de l'instruction qu'un seul conseil d'EMOP a eu lieu durant la période contrôlée, le 6 juin 2006. Pourtant, il aurait été nécessaire de réunir régulièrement le conseil d'EMOP, ce qui n'était pas obligatoire aux termes des textes en vigueur mais aurait sans doute permis d'améliorer la productivité de l'équipe.

## 4 - LA SPECIFICITE D'UN ETABLISSEMENT HOTELIER

### 4-1 Les objets confectionnés

#### 4-1.1 Des prestations de traiteur, de couture ou d'entretien de locaux

Il s'agit pour l'essentiel des six prestations annuelles de traiteur autorisées par la réglementation (charte des hôteliers) afin de ne pas développer une activité concurrentielle tout en apportant aux élèves une pratique du métier. Il résulte de l'instruction que ce chiffre n'est pas dépassé par le lycée.

La chambre observe néanmoins que jusqu'en 2007, il n'y avait pas d'engagement des parties autre que téléphonique, les fiches de propositions portant souvent mention d'un accord oral. Elle insiste sur la nécessité d'établir pour ces prestations de véritables devis approuvés par les clients.

#### 4-1.2 Les invendus

La vente à emporter fait l'objet depuis la rentrée 2007, d'un contrôle plus sérieux avec pour chaque objet confectionné, une fiche de contrôle qui fait apparaître les invendus.

Ceux-ci existent surtout dans le cadre de « la Saladelle », salle de petite restauration qui propose à midi une formule snack produite par les élèves de CAP.

### 4-2 Le restaurant d'application

#### 4-2.1 Son fonctionnement

- Le restaurant d'application accueille en moyenne 30 couverts. La réglementation prévoit une capacité maximale de 32 couverts à midi et 48 le soir. Il est ouvert à midi du mardi au vendredi et le vendredi soir ;

- Les fiches de stocks et le magasin sont bien tenus ;

- La commande est toutefois encore empirique, ce qui est dû pour beaucoup à l'insuffisance des locaux de stockage ;

Les vins sont achetés sur appels d'offres et surveillés, avec notamment une cave du jour près du restaurant, mais la chambre observe que, jusqu'à la rentrée 2007, il n'y avait pas de feuille de suivi du stock et des sorties de vin côté restaurant.

- Les prix des repas

Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les prix des repas ont fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration dans le cadre du vote du budget.

Il n'a pas été produit de tarif pour les exercices suivants et aucun procès-verbal ne relate un débat sur ce point. Pourtant, au vu des cartes produites par le chef de travaux, les tarifs ont évolué : ils sont pour un déjeuner, en octobre 2006, de 14 € boisson comprise, en novembre 2006, de 13 € boisson non comprise et en janvier 2007, de 11 € boisson non comprise. Les repas du soir oscillent entre 16 et 21 € boisson non comprise.

Cette politique de tarifs bas a porté ses fruits et permis de porter la fréquentation du restaurant pédagogique de 2 203 couverts en 2005/2006 à 3 134 couverts en 2006/2007.

La chambre insiste sur la nécessité d'une délibération du conseil d'administration fixant les tarifs du restaurant d'application. De même, le fonctionnement du bar pourrait faire l'objet d'une délibération prévoyant la mise en place d'un système de tickets ou un accès réglementé à ce lieu de convivialité.

#### 4-2.2 La caisse du restaurant d'application : l'absence de régie

- Un enseignant et un élève tiennent la caisse mais il n'y a pas de régisseur de recettes ni de sous-régisseur.

Chaque semaine est établie une fiche de remise des recettes avec une ventilation des espèces et chèques qui porte le cachet du chef de travaux. Celui-ci reçoit les fonds à l'issue de chaque service. L'agent comptable encaisse chaque semaine les recettes du restaurant d'application. Est ensuite établi mensuellement un « bordereau de rendu de caisse ».

Dans ce contexte de maniement quotidien de fonds que le comptable ne peut encaisser en temps réel, la création d'une régie s'impose en application de l'article 18 du décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant Règlement Général de la Comptabilité Publique et du décret 92-681 du 20 juillet 1992 modifié par le décret 92-1368 du 23 décembre 1992 ; l'instruction codificatrice régissant la matière est l'instruction n°98-065 M9- R du 4 mai 1998.

En effet, aux termes de l'article 18 susvisé, seuls « des régisseurs peuvent être chargés pour le compte des comptables publics d'opérations d'encaissement ou de paiement ».

Dès lors, il appartient au chef d'établissement en application de l'article 2 du décret du 20 juillet 1992 et de l'arrêté interministériel du 11 octobre 1993, d'instituer une régie de recettes afin d'assurer l'encaissement des repas pris au restaurant d'application, l'arrêté constitutif de la régie fixant la nature des recettes à encaisser ainsi que leurs modalités d'encaissement et de versement.

- Il est à noter que les encaissements par carte bancaire sont prévus au titre 4 chapitre 1 de l'instruction codificatrice susvisée. Or, le lycée n'accepte pas les paiements par carte bancaire.

L'arrêté constitutif pourra également prévoir, dans un but pédagogique, que les recettes puissent être encaissées par carte bancaire ; de même, il devra être le plus précis possible afin d'éviter les conflits ultérieurs entre le régisseur et le comptable.

## 5 - LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL DU GRETA

### 5-1 Le conseil d'administration (CA) de l'établissement support, organe délibératif du GRETA

5-1.1 Il ressort des articles 8 et 16 du décret 85-924 du 30 août 1985 modifié qu'il appartient au CA de l'établissement support de donner son accord sur la passation des conventions de l'établissement et donc du GRETA, budget annexe. Par ailleurs, il lui appartient de voter le budget du GRETA et d'approuver son programme annuel de formation, en application de l'article 10 du décret 92-275, qui prévoit que « le budget du groupement est voté par le CA de l'établissement support du groupement après avis du CIE », et de sa circulaire interprétative n°93-159 du 16 mars 1993.

Cette dernière compétence a une portée juridique particulièrement importante en ce qui concerne la validité des conventions de formation continue : en effet dans un souci de simplification des procédures et en application des dispositions du point II.1.7 de la circulaire n°93-159, cette approbation vaut également autorisation donnée à l'ordonnateur pour passer toutes les conventions de formation continue relatives au programme et au budget : « le conseil d'administration de l'établissement support approuve le programme annuel d'activité du GRETA ainsi que le budget du GRETA. Les conventions de formation continue constituent des actes d'exécution de ces décisions pris par le chef d'établissement support qui les signe à ce titre ».

En outre, l'article 4 du décret du 26 mars 1992 prévoit que « les chefs des établissements adhérents du groupement informent régulièrement et au moins deux fois par an les membres de leur conseil d'administration de l'exécution des conventions qu'ils auront passées dans le cadre du programme annuel d'activité du groupement ».

5-1.2 La chambre insiste sur le caractère malheureusement parcellaire des délibérations sur l'activité du GRETA, qui n'est pas conforme à la réglementation susvisée et, au surplus, ne permet pas aux membres du CA d'en appréhender l'activité, les problématiques et les difficultés

- Les budgets et comptes financiers du budget annexe GRETA sont certes présentés au conseil d'administration du lycée mais ne font pas l'objet d'une présentation complète de la situation du GRETA.
- Le conseil d'administration du lycée n'a pas explicitement approuvé les programmes annuels d'activité du GRETA qui n'ont été discutés qu'en conseil inter-établissements. Cette anomalie est de nature à remettre en cause la validité des conventions de formation signées, pour incompétence de l'un des signataires, l'ordonnateur.
- Les conventions n'ont pas non plus été soumises à l'examen du CA et leur exécution n'a jamais été inscrite à l'ordre du jour du CA.
- Pour ce qui concerne le personnel, les délibérations sont également rares et la politique annuelle de recrutement n'a pas été présentée au CA.
- Les utilisations de locaux par le GRETA ne font pas l'objet ni d'un barème ni de délibérations. Seul a été approuvé le 25 novembre 2002 un loyer de 750 € à la charge du GRETA pour l'occupation de locaux du lycée.

## **5-2 Le chef d'établissement support et l'équipe dirigeante du GRETA**

Le chef d'établissement support peut se voir adjoindre, sur décision du conseil interétablissements, un directeur technique nommé par le recteur. En application de l'article 5 du décret du 26 mars 1992, son rôle est défini par la convention constitutive ou le règlement intérieur.

Au lycée Charles de Gaulle où un conseiller en formation continue nommé au printemps 2005 exerce par lettre de mission du Recteur les fonctions de directeur technique, ce rôle n'a pas été défini. En outre, la chambre observe que si d'importants pouvoirs de pilotage lui ont été de fait délégués, aucune délégation de pouvoir ou de signature n'a été formalisée.

2006 fut une année de grands bouleversements avec la mise en place d'une nouvelle convention constitutive du GRETA, d'un nouveau règlement intérieur, d'un nouveau modèle de convention prévisionnelle et enfin de nouvelles modalités de suivi de l'activité du GRETA.

## **6 - L'ACTIVITE DU GRETA**

Les plans de développement 2002-2004 et 2005-2007 du GRETA de Sète ont été examinés et n'appellent pas de remarque particulière.

### **6-1 Un GRETA très polyvalent**

Le GRETA de Sète est tout à fait polyvalent avec des formations tertiaires mais aussi industrielles, notamment en Bâtiment (finitions). Ce dernier secteur est, avec le secteur sanitaire et social, en croissance et répond bien aux besoins locaux qui relèvent pour l'essentiel des services à la personne. Dans ce lycée où le secteur de la restauration est le plus visible, le GRETA a également développé des formations dans le secteur connexe du nettoyage avec des entreprises spécialisées et la profession hôtelière.

*Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon*  
*Rapport d'observations définitives : LYCEE CHARLES DE GAULLE A SETE (34)*

Neuf pôles de compétence ont été définis :

- Secrétariat - Bureautique - Services aux entreprises
- Comptabilité - Gestion ;
- Hôtellerie – Restauration - Tourisme ;
- Propreté et Hygiène ;
- Electricité – Electronique - Automatismes ;
- Services aux personnes ;
- Bâtiment ;
- Orientation – insertion ;
- Bilans.

Ce découpage est intéressant dès lors qu'il permet d'identifier les secteurs en difficultés et d'en analyser les causes (un taux d'encadrement trop faible, un financement moyen à l'heure stagiaire, une recette moyenne à l'heure-formateur consommée insuffisante).

en €

Les principales prestations (CA)	2002	%	2003	2004	2005	%	2006	%	Evolution 2002-2006	
									valeur	%
formations générales	197 936,00	27,67	62 920,00	20 259,00						
accueil, tourisme	88 912,00	12,43	169 564,00	156 238,00	137 971,00	20,39	135 129,67	19,22	46 217,67	51,98
automatique, info. Industr.	48 445,00	6,77								
secrétariat, bureautique	50 028,00	6,99	63 454,00	50 670,00	100 614,00	14,87	88 787,96	12,63	38 759,96	77,48
devel. Capacités orient., insertion	128 940,00	18,02	119 096,00	136 852,00	107 757,00	15,92	88 659,36	12,61	-40 280,64	- 31,24
comptabilité, gestion	34 439,00	4,81	20 780,00	122 599,00	127 880,00	18,9	160 113,83	22,78	125 674,83	364,92
santé	3 893,00	0,54			24 953,00	3,69	53 011,56	7,54	49 118,56	1 261,71
informatique, reseaux	2 400,00	0,34								
autres (avec industrie)	160 369,00	22,42	56 301,00	14 747,00	12 635,00	1,87	15 200,88	2,16	-145 168,12	- 90,52
Batiment finitions			58 092,00	9 682,00	48 422,00	7,15	57 848,90	8,23		
commerce vente			25 081,00		50 341,00	7,44	42 119,75	5,99		
batiment construction&couverture			18 964,00	36 896,00						
netoyage, assainis., prot. Envir.				27 144,00	66 189,00	9,78	62 065,26	8,83		
<b>TOTAL</b>	<b>715 362,00</b>	<b>100</b>	<b>594 252,00</b>	<b>575 087,00</b>	<b>676 762,00</b>	<b>100</b>	<b>702 937,16</b>	<b>100</b>	-12 424,84	- 1,74

(Source DAFCO)

Le GRETA de Sète se trouve confronté durant les exercices contrôlés à la fois à un démarchage insuffisant et à l'attractivité de Montpellier où sont implantés un grand nombre d'organismes de formation.

Le redressement du GRETA depuis 2005 confirme le succès du travail de prospection entrepris depuis lors. Ainsi ont été ouverts un BEP sanitaire et social en collaboration avec le monde hospitalier et un BEP vente de produits frais.

La chambre observe toutefois qu'il n'existe pas de catalogue des activités du GRETA qui faciliterait le démarchage de petites entreprises privées et permettrait à terme d'augmenter la part privée des financements.

## 6-2 Le niveau des formations offertes

### 6-2.1 Le nombre d'heures stagiaires

	2001	%	2002	%	2003	%	2004	%	2005	%	2006	%
I et II						0		0		0		
III niveau BTS, DUT ou DEUG	19 304	20,61	9 226	8,34	8 354	9,74	8 296	7,8	13 432	9,71	17 449	11,08
IV niveau BTn, BT, BP	31 983	34,15	39 275	35,52	45 367	52,88	38 337	36,05	37 011	26,77	32 031	20,33
V niveau BEP, CAP, CFPA 1 <sup>er</sup> degré	31 154	33,27	46 318	41,88	21 268	24,79	51 959	48,86	48 368	34,98	106 482	67,60
VI niveau fin de scolarité obligatoire	8 297	8,86	6 912	6,25	5 264	6,14						
Autres	2 904	3,1	8 855	8,01	5 539	6,46	7 742	7,28	39 453	28,53	1 561	0,99
<b>TOTAL</b>	<b>93 642</b>		<b>110 586</b>		<b>85 792</b>		<b>106 334</b>		<b>138 264</b>		<b>157 523</b>	

(bilan pédagogique et financier : enquête DRTEFP)

On notera l'engagement significatif du GRETA en direction des publics de niveaux V et VI, dans une zone en difficultés économiques.

6-2.2 Les bilans annuels de la DAFCO permettent d'examiner l'activité du GRETA dans une logique concurrentielle

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	évol 2006/2001
chiffre d'affaires (1)	756 920,04 €	715 363,00 €	594 251,00 €	575 087,00 €	676 762,00 €	703 767 €	- 7 %
heures-stagiaires(2)	133 044	90 680	83 402	99 896	137 624	155 164	16,6 %
Stagiaires (3)	1 027	779	495	875	877	617	- 39,9 %
heures-enseignants (4)	11 403	12 124	10 329	12 045	8 521	9 893	- 13,24 %
financement moyen heures-stagiaires (1/2)	5,7	7,90	7,10	5,80	4,90	4,50	- 86,86 %
moyenne acad	5,4	5,70	5,70	5,90	5,50	5,80	- 84,38 %
taux d'encadrement moyen (2/4)	11,70	7,50	8,10	8,30	16,20	15,7	34,19 %
moyenne acad	13,50	11,80	11,10	10,90	12,20	12,3	- 8,89 %
produit financier moyen horaire (1/4)	66,4	59,00	57,50	47,70	79,40	71,1	7,08 %
moyenne acad	72,2	67,70	63,30	64,30	66,80	68,3	- 5,40 %

(Source : DAFCO)

❖ On observe durant la période contrôlée une baisse importante du chiffre d'affaires entre 2002 et 2004. Depuis 2005, le chiffre d'affaires et le taux d'encadrement moyen ont augmenté, ce qui permet même d'observer, alors que le nombre des stagiaires baisse en 2006, un produit moyen horaire supérieur à la moyenne académique ;

❖ Cette situation demeure fragile car le GRETA de Sète n'est sans doute pas d'une taille suffisante pour faire face aux aléas de la conjoncture.

6-2.3 Les financements conditionnent la nature des actions et donc du public du GRETA et l'enquête annuelle de la direction générale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle sur la nature des financements, même si elle présente des chiffres un peu différents, compte tenu de calendriers différents, est significative.

Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon  
Rapport d'observations définitives : LYCEE CHARLES DE GAULLE A SETE (34)

En €

	2002	%	2003	%	2004	%	2005	%	2006	%
<b>Volume financier</b>										
1.5% stricts (entreprises)	121 570,00	16,99 %	51 926,00	8,74 %	115 144,00	20,02 %	128 159,00	18,94 %	112 262	16 %
1.5% extensior (2006.1%°	87 671,00	12,26 %	98 070,00	16,50 %	74 047,00	12,88 %	74 512,00	11,01 %	92 798	13,20 %
Individuels	4 814,00	0,67 %	5 749,00	0,97 %	1 650,00	0,29 %	1 620,00	0,24 %	1 931	0,30 %
Etat	193 134,00	27,00 %	189 561,00	31,90 %	162 055,00	28,18 %	107 837,00	15,93 %	56 788	8,10 %
collectivités territoriales	308 173,00	43,08 %	248 945,00	41,89 %	222 190,00	38,64 %	364 635,00	53,88 %	439 960	62,50 %
<b>TOTAL</b>	<b>715 362,00</b>	<b>100,00 %</b>	<b>594 251,00</b>	<b>100,00 %</b>	<b>575 086,00</b>	<b>100,0 0%</b>	<b>676 763,00</b>	<b>100,00 %</b>	<b>703 739</b>	<b>100 %</b>
<b>Nombre de stagiaires</b>										
1.5% stricts	74	9,50 %	36	7,27 %	60	6,86 %	51	5,82 %	59	9,60 %
1.5% extensior	197	25,29 %	147	29,70 %	185	21,14 %	279	31,81 %	212	34,40 %
Individuels	25	3,21 %	19	3,84 %	8	0,91 %	7	0,80 %	5	0,80 %
Etat	309	39,67 %	152	30,71 %	464	53,03 %	296	33,75 %	98	15,90 %
collectivités territoriales	174	22,34 %	141	28,48 %	158	18,06 %	244	27,82 %	243	39,40 %
<b>TOTAL</b>	<b>779</b>	<b>100,00 %</b>	<b>495</b>	<b>100,00 %</b>	<b>875</b>	<b>100,00 %</b>	<b>877</b>	<b>100,00 %</b>	<b>617</b>	<b>100 %</b>
<b>Nombre d'heures stagiaires</b>										
1.5% stricts	14 458	15,94 %	11 534	23,60 %	12 102	12,11 %	14 306	10,39 %	11 834	7,60 %
1.5% extensior	6 334	6,99 %	5 755	11,77 %	7 923	7,93 %	1 161	0,84 %	9 303	6 %
Individuels	1 199	1,32 %	1 164	2,38 %	283	0,28 %	455	0,33 %	196	0,10 %
Etat	18 716	20,64 %	16 072	32,88 %	15 940	15,96 %	7 853	5,71 %	1 503	1 %
collectivités territoriales	49 973	55,11 %	48 877	100,00 %	63 648	63,71 %	113 849	82,72 %	132 328	85,30 %
<b>TOTAL</b>	<b>90 680</b>	<b>100,00 %</b>	<b>83 402</b>	<b>170,64 %</b>	<b>99 896</b>	<b>100,00 %</b>	<b>137 624</b>	<b>100,00 %</b>	<b>155 164</b>	<b>100,00 %</b>

❖ En 2006, le volume financier traité est le plus élevé depuis 2002, niveau presque retrouvé (- 1.62 %) ;

❖ La part Etat-collectivités est stable en termes de financement, toujours supérieure à 65 %, la région prenant le relais de l'Etat ;

❖ Les demandeurs d'emplois sont majoritaires au sein du public du GRETA de Sète, ce qui explique également un nombre d'heures stagiaires élevé, car ceux-ci suivent fréquemment des formations lourdes ou nécessitant un suivi personnalisé après bilan de compétences.

### 6-3 L'insertion des stagiaires

Jusqu'en 2005, le suivi de l'insertion des stagiaires à 3 et 6 mois n'était pas systématique alors que la situation de l'emploi n'était pas satisfaisante.

Aujourd'hui, les fiches de suivi, au sortir de la formation et à 3 et 6 mois, qui émanent du service formation professionnelle de la Région, sont correctement remplies et reflètent la réalité.

## 7 - LES DIFFICULTES DE GESTION DU GRETA

### 7-1 Le GRETA et la qualité

- La certification « GRETA plus » mise en place par le ministère de l'Education a été retenue par le GRETA de Sète : c'est un des objectifs prioritaires du plan de développement 2005-2007 du GRETA.

- L'absence d'outil informatique global fiable est source de difficultés :

La mise en place d'un logiciel global de gestion des GRETA est ancienne, mais on constate à Sète une utilisation parcellaire de ce logiciel « STAGE » alors même que d'autres GRETA l'ont mis en place avec succès dans sa globalité.

Ainsi, le logiciel STAGE n'est pas utilisé pour le suivi de facturation qui est effectué sous Excel, et, faute d'un usage rationnel du logiciel national les mêmes données sont saisies plusieurs fois sous des formes diverses : STAGE, Excel, INDIV.

Actuellement, un nouveau logiciel « PROGRE » mis en place par le ministère de l'Education nationale est en cours d'expérimentation.

La chambre recommande que le lycée l'adopte le plus rapidement possible et dans l'ensemble de ses fonctionnalités, afin d'assurer la pérennité d'une gestion à nouveau satisfaisante, et ce même en cas de départ de l'actuel directeur technique.

### 7-2 Le pilotage et le suivi de l'activité furent longtemps insuffisants

#### 7-2.1 Jusqu'en 2005

- Les postes et les fonctions n'étaient pas clairement définis :

- Une secrétaire assurait en principe la facturation en direction des privés alors que les conseillers en formation continue (CFC) s'en chargeaient souvent, mais pas toujours, pour les fonds régionaux et européens ;

- Les absences des stagiaires et les plannings d'activité étaient gérés à la fois par une secrétaire et les CFC sans que les responsabilités aient été clairement délimitées.

- Il n'existait pas de véritable tableau de bord du GRETA.

Jusqu'en 2005, l'activité du GRETA n'était pas découpée en secteurs au niveau d'une comptabilité analytique, permettant l'identification des risques et des difficultés ainsi que les résultats des mesures prises.

- Il n'existait pas d'outil pertinent d'élaboration du coût d'une formation.

Aucune comptabilité analytique n'avait été mise en place et, en outre le GRETA n'avait pas adopté de clé de répartition des coûts pour établir devis et annexes financières des actions.

- L'absence de suivi concerna pendant longtemps les heures d'enseignement, ce qui explique une explosion du H1, qui était arbitrairement fixé à 75 % des recettes par l'agent comptable au moment de l'élaboration du budget mais dérapait fréquemment en cours d'exercice.

#### 7-2.2 Le dispositif mis en place à partir de 2005

Un outil de gestion « maison » a été mis en place à partir de 2005 car alors que PROGRE étant en cours de développement, il était trop tard pour investir lourdement sur STAGE. Ce dispositif local se caractérise par sa globalité et son pragmatisme.

Différents tableaux permettent de connaître :

- l'intitulé de l'action ;
- la date et le lieu de l'action ;
- le nombre de stagiaires ;
- les heures-stagiaires et heures-enseignants ;
- les recettes ;
- les charges directes et indirectes ;
- la marge ;
- les taux d'encadrement et d'heures stagiaires.
- les actions par CFC ;
- les actions par secteur ;
- l'état de chacune des actions à chaque instant ;
- le suivi par financeur.

La mise en place de cette procédure informatisée permet de connaître à tout moment :

- l'état du CA réalisé ;
- l'état de la facturation ;
- l'état du CA conventionné ;
- l'état du CA prévisionnel ;
- l'état prévisionnel des dépenses ;
- la marge nette prévisionnelle.

7-2.3 Néanmoins, la chambre observe que l'information de tous n'est pas exhaustive, point qui est fondamentalement de la responsabilité de l'ordonnateur.

- Le directeur du GRETA ne dispose pas de l'ensemble des informations qui relèvent strictement de l'agent comptable car il n'a pas connaissance de l'émission des ordres de recettes et des encaissements ;

- En outre, les documents élaborés par le CFC du GRETA faisant fonction de directeur technique sont maîtrisés par lui seul ;

- L'information des instances dirigeantes du GRETA est insuffisante : ainsi, il ressort des procès-verbaux que l'information donnée par l'agent comptable, notamment au bureau du GRETA, est souvent tardive et lacunaire ;

- Enfin, la chambre insiste sur la nécessité de conserver une trace papier des actions réalisées par le GRETA.

### **7-3 Le contrôle des présences et la surveillance de l'évaporation**

Au GRETA de Sète, jusqu'en 2005, les fiches d'émargement n'étaient pas toujours remplies ni remises aux gestionnaires.

Aujourd'hui, des mesures sont prises : les stagiaires doivent émarger lors de chaque cours et chaque feuille d'émargement est contresignée par le formateur. Tous les mois, un état mensuel des absences ou abandons est établi, accompagné des courriers et justificatifs d'absence. Les démissions sont peu nombreuses, moins que les exclusions pour indiscipline ou absences injustifiées (après trois courriers d'avertissement).

## 8- LES LOCAUX DU GRETA DE SETE

- Faute de locaux disponibles, le GRETA n'est pas situé dans l'enceinte du lycée mais plus près du centre ville dans un bâtiment municipal qui héberge également un centre de formation d'apprentis municipal et est très bien identifié sous l'appellation de « Espace Formation ».
- Cette dispersion des locaux est génératrice de difficultés de gestion et coûteuse puisqu'un bail entre la ville de Sète et le GRETA a été conclu en 1991 pour des locaux d'une surface de 425,41 m<sup>2</sup>. Un nouveau bail a été signé en octobre 2003.
- Le loyer du bureau de gestion du GRETA dans l'enceinte du lycée Charles de Gaulle est de 700 € par an que paie régulièrement le GRETA.
- L'absence de barème de coût d'utilisation des locaux et de reversements à ce titre au GRETA jusqu'en 2006 est problématique.

Il n'existait pas de conventions de mise à disposition de locaux et jusqu'en 2005, n'étaient pris en compte dans les coûts d'une formation ni les fournitures pédagogiques ni les locaux mais seulement la matière d'œuvre. Ainsi, l'hébergement des formations du GRETA ne donnait pas lieu à reversement du GRETA au lycée Charles de Gaulle.

En 2006, il n'en est plus de même : le pourcentage affecté aux locaux est de 0,07 % et passera à 0,4 % en 2007. Ce point a fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration.

## 9- LES PERSONNELS DU GRETA

### 9-1 Les effectifs de personnels au GRETA de Sète

Evolution des effectifs ETP

(source GRETA)	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22,92</b>	<b>26,98</b>	<b>32,3</b>	<b>36,4</b>	<b>47,94</b>	
Personnels administratifs						
Contractuels administratifs	2,27	3	4,3	5,5	9,3	3,7
administratifs sur postes gagés	5	6	5	4,8	4,8	1
Autres		0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
<b>Total</b>	<b>7,27</b>	<b>9,4</b>	<b>9,7</b>	<b>10,8</b>	<b>14,6</b>	
Personnels enseignants						
Contractuels enseignants	7	9	8	10	3	5
enseignants sur postes gagés	1	1	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>15,65</b>	<b>17,58</b>	<b>22,6</b>	<b>25,6</b>	<b>33,34</b>	

(source : Lycée Charles de Gaulle)

Répartition du nombre de formateurs par catégorie

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Postes gagés	1	1	1	1	1	1
Contractuels	7	9	8	10	3	5
Titulaires en HS	38	35	30	30	52	50
Vacataires	19	16	13	9	16	21
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>61</b>	<b>52</b>	<b>50</b>	<b>72</b>	<b>77</b>

(Source : DAFCO rapport d'activité des GRETA de l'Académie)

## **9-2 La gestion des questions de personnel est particulièrement rigoureuse durant la période contrôlée**

Les comptes-rendus de la commission des personnels, régulièrement réunie, attestent de ces préoccupations.

- Le faible nombre d'agents contractuels et de postes gagés est à noter, qui s'explique par le fait que le GRETA de Sète s'est trouvé en difficultés financières au moment où entraient en vigueur les mesures de titularisation et contractualisation des agents : il a préféré se séparer d'agents plutôt que de rendre sa situation encore plus périlleuse ;

- La période contrôlée se caractérise par une diminution des postes gagés : en 2007-2008 subsiste un seul poste gagé, poste administratif. Il n'y a plus de poste gagé d'enseignant, le poste de certifié jusque là utilisé ayant été rendu à la formation initiale et la personne concernée intervenant depuis lors en vacances ;

- En contrepartie, les enseignants de formation initiale se sont engagés en formation continue. Le corps professoral du lycée fournit l'essentiel des heures d'enseignement en HS, et les établissements adhérents s'impliquent plus dans le fonctionnement du GRETA : ainsi le collège de Frontignan en maçonnerie et le LEPA de Frontignan dans le secteur sanitaire et social ;

- On observe en 2005 et 2006, la signature de contrats pour une durée de 6 mois seulement. En 2007, le GRETA est revenu à des contrats d'un an.

**Délibéré à la chambre régionale des comptes de Languedoc Roussillon, le 18 décembre 2008.**

**Réponse de l'ordonnateur aux observations définitives en application de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières : l'ordonnateur en fonction n'a pas fait parvenir de réponse à joindre au présent rapport.**